Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_060-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **trente et un mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Cristina FEUNTEUN	a donné procuration à	M. Philippe BAPTISTA SOARES
M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Pascal HERVÉ

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-060

Rapporteur : Philippe BAPTISTA SOARES, adjoint au Maire

OBJET : URBANISME / AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION DE PARCELLES À M. BUREL - RUE DE LA MARANDAIS

La Commune de Trégueux a décidé de procéder aux régularisations foncières d'emprises de voirie sur la rue de la Marandais, en concertation avec la Commune de Ploufragan, la voie étant située sur les deux communes. Cela fait suite aux discordances constatées entre l'application graphique du plan cadastral et l'existant sur le terrain.

Il est rappelé que le tracé de la voie a été modifié dans les années 70, lors des travaux d'aménagement du pont SNCF situé sur Ploufragan. Ainsi, une portion de la voie actuelle empiète sur des propriétés privées situées sur Trégueux.

Il convient donc de régulariser cette situation ancienne.

Il s'agit des parcelles cadastrées D n° 211 (172 m²), D n° 216 (856 m²) et D n° 219 (463 m²) appartenant à M. Jean-François BUREL.

Elles sont situées en zone A (zone agricole générale) au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_060-DE

Une proposition d'acquisition a été faite à M. BUREL au prix de 0,50 € le m², soit un prix total total de 745,50 €. Il est précisé que les frais d'acte notarié seront supportés par la Commune de Trégueux, considérant le contexte de ce dossier, son ancienneté, et la situation qui n'est pas du fait des propriétaires riverains. Celui-ci a accepté cette proposition le 24 février 2025.

Ces parcelles seront à classer dans le domaine public communal après acquisition.

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme réunie le 15 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER l'acquisition des parcelles D n° 211, D n° 216 et D n° 219 aux conditions indiquées ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire, ou le 1er Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document pouvant s'y rapporter ;**
- **DE CLASSER dans le domaine public communal les parcelles D n° 211, D n° 216 et D n° 219 après acquisition.**

A Trégueux, le 03 avril 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR